

Conseil municipal de FÉLINES du 18 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit février à 14h00, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Etaient Présents, formant la majorité des membres en exercice : Monsieur MEYZONET Philippe, Maire, Messieurs GRANGHON Jean, ARNAUD Jean, , Adjoints, Messieurs CHAPELLE Pascal, DARLE Stéphane, FOURNERIE Dimitri, Cédric MARTIN Mesdames Laëtitia TANGHE et Noëlle EYRAUD

Absente et excusée : Madame Sandrine RABASTE

Secrétaire de séance : M. Cédric MARTIN

1. Remplacement de l'adjointe démissionnaire

M. ARNAUD passe 2nd adjoint du fait de la démission de Mme Sandrine RABASTE

Pour venir compléter le travail des adjoints et du maire en service, M ; le Maire propose d'étoffer le bureau pour venir en aide aux deux adjoints en place en portant à 3 le nombre de postes d'adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal peut alors ensuite, procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, et l'adjoint nouvellement élu occupera le dernier rang des adjoints, soit le 3^{ème} adjoint.

Délibération pour l'élection du troisième adjoint (commune de moins de 1000 hab)

Le conseil municipal,

Vu la candidature de M. Stéphane DARLE et M. Cédric MARTIN

Considérant que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

- M. Stéphane DARLE ayant obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour, a été proclamé 3^{ème} adjoint .

Versement des indemnités au troisième adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du troisième adjoint au Maire : soit 3,3% du taux de l'indice 1015

Election d'un conseiller municipal délégué :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de désigner aussi un conseiller municipal délégué

- M. Cédric MARTIN a été proclamé à l'unanimité conseiller municipal délégué.

M. Cédric MARTIN suppléera l'adjoint chargé de l'urbanisme dans les suivis de dossiers et chantiers sur les bâtiments communaux.

Indemnités de fonction. Conseiller municipal titulaire d'une délégation

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
d'allouer, avec effet au 18 février 2017 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. Cédric MARTIN conseiller municipal délégué à par arrêté municipal en date du 18 février 2017 et ce, au taux de 3,3% de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

2. Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'agglomération du Puy en Velay

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de Félines :

- Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;
- Rappelle que la communauté d'agglomération doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;
- Réaffirme que la communauté d'agglomération– qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;
- Décide en conséquence d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

3. Achat de terrains pour la voirie forestière :

Malgré le refus d'attribution de la subvention par le conseil régional, la commune souhaite acheter des parcelles de terrain pour y créer des dépôts de grumes et améliorer la desserte forestière sur le massif de Peygut.

Le conseil municipal décide d'acheter ces parcelles de terrains pour un montant de 0,50€ le m². Les frais d'arpentage si nécessaire et de notaire seront à la charge de la commune.

4. Mise à disposition de panneaux du parc du Livradois Forez

Il s'agit d'implanter deux panneaux en début d'agglomération pour signaler l'appartenance de la commune de Félines au Parc du Livradois Forez. La pose est assurée par les communes volontaires.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de bénéficier de l'attribution de deux panneaux type commune du Parc

5. Maintenance de la chaudière à granulés de l'ancien presbytère

Le maire présente au conseil la proposition de la Plomberie Casadéenne implantée à La Chaise Dieu pour l'entretien de la chaudière qu'elle a fait poser dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère. Cette chaudière est d'un type bien particulier et seule cette société en assure la maintenance localement.

Le Conseil à l'unanimité approuve ce devis et donne pouvoir à M. le Maire pour sa signature.

6. Installation de 2 kits et activation du réseau Wifi 43

M. le Maire rappelle que les associations utilisatrices de la salle des associations et de la salle polyvalente et pour les différentes manifestations au sein du bourg et, un branchement Internet devient nécessaire.

Le conseil départemental propose de développer les accès à Internet par des bornes Wi-fi publiques moyennant un abonnement de moins de 300,00€ par an pour deux kits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du conseil départemental d'équiper deux points du bourg d'un réseau Wifi public gratuit pour les usagers et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ces fontaines Wifi.

7. Combiné bois

Le conseil municipal décide d'acheter un combiné bois d'occasion plus récent en remplacement de l'ancien datant de 2007.

8. Défibrillateur

Dans sa séance du 23 décembre 2016, le conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement pour l'installation d'un défibrillateur.

Le conseil décide d'opter pour un défibrillateur entièrement automatique pour limiter le stress du sauveteur en présence d'une victime avec arrêt cardiaque.

Le conseil souhaite qu'une formation soit dispensée pour apprendre la conduite à tenir et le maniement d'un tel appareil et qu'une maintenance soit assurée par le vendeur.

Le conseil municipal choisit finalement l'achat (amorti en moins de quatre ans par rapport à la location).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'offre de CARDIOP, société basée en Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 1650,00€ HT soit 1800,00€ TTC avec un contrat de maintenance de 130,00€ HT par an et qui assure en plus tous les 30 mois un remplacement obligatoire des piles et électrodes de 110,00€ HT.

9. Atelier à Sembadel-Gare : plan de financement

Vu les délibérations du 8 avril et 4 novembre 2016 du conseil municipal de Félines,

La commune de Sembadel veut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

La commune de Sembadel, maître d'ouvrage, présente ainsi un plan de financement de l'atelier mutualisé entre les deux communes.

La participation de la commune de Félines se montera à la moitié des frais engagés (déduction faites des subventions et du FCTVA versés à la commune de Sembadel) le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

10. Questions diverses :

Taxes locales pour la communauté d'agglomération du Puy

Dans un souci de ne pas augmenter l'imposition des ménages de la communauté d'agglomération du Puy, le conseil d'administration a décidé pour 2017 de laisser la valeur globale des taxes d'habitation, foncières et foncières non bâties à leur valeur de 2016. Ainsi, la somme du % de la taxe revenant la commune et celle de la nouvelle communauté d'agglomération seront identiques à la somme perçue par le % de la commune et de l'ancienne communauté de communes (hors valeurs locatives brutes et taux du Département)

Les moins-values fiscales communales seront compensées par une attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération. Les plus-values seront intégrées dans le calcul de cette attribution de compensation.

Remise en état des murs du bas de la cage d'escalier de l'école :

Les murs de la cage d'escalier de l'école ont souffert par le passage des écoliers et le frottement dû aux cartables. Une réfection s'impose.

Délégué pour la visite de recensement des cours d'eau non répertoriés par la cadastre ou l'IGN

Désignation d'un délégué pour accompagner le groupe d'experts (agent de la biodiversité, technicien DDT, technicien de la chambre d'agriculture)

M. Stéphane DARLE se propose.

Rythmes scolaires

A la demande de l'inspection académique, le conseil se prononce pour le maintien de la grille actuelle à savoir les temps d'activités périscolaires regroupés en totalité sur la plage du vendredi après-midi.

Emplacement des containers poubelles :

Chaque référent de village est appelé à désigner l'emplacement idéal pour les containers poubelles.

Couverture des téléphones mobile

La commune de Félines est invitée à déclarer les zones où le réseau de téléphonie mobile ou Internet mobile ne passe pas.

La séance est levée à 18 :45